

INSTRUCTION N°DGOS/MSIOS/2013 /281

DU 7 JUIN 2013

11^{ème} journée « Actualités et perspectives »

REHAL

28 novembre 2013

Dr Nancy DROUILLARD

INSTRUCTION du 7 juin 2013

N°DGOS/MSIOS/2013/281

relative à l'utilisation du nom de famille (ou du nom de naissance) pour l'identification des patients dans les systèmes d'information des structures de soins.

Recueil de l'identité

- Une des toutes premières étapes de la prise en charge du patient.
- Enregistrement de données dans le système d'information de l'établissement de santé (ES).

Identification du patient

- Élément clé de la prise en charge.
- Doit répondre à des impératifs de qualité et de sécurité.

« Une erreur d'identification relève des risques évitables ».

Systeme d'information (SI)

- Enregistrement, stockage et diffusion de l'identité du patient au sein et hors ES.
- Echanges sécurisés d'informations médicales ou administratives du patient avec ses partenaires.

- Grande hétérogénéité des collectes des traits d'identification dans les SI (nom de naissance, nom marital ou nom d'usage).
- Éléments le plus souvent retenus :
nom de naissance, nom usuel, date de naissance, sexe.

Exigences de fiabilité de l'identification

- Au sein de la politique d'identito-vigilance mise en œuvre par les ES (amélioration de la qualité).
- HAS : identito vigilance → **PEP** (pratique exigible prioritaire).

Préconisations

I. Utilisation du nom de naissance

- nom de famille : nom figurant sur l'acte de naissance (article 57 du Code Civil).

- **nom de famille = nom de naissance.**

→ nom de naissance doit être utilisé pour l'identification et la recherche du patient dans les systèmes d'information des ES.

II. Règles de saisie à intégrer dans la charte d'identito-vigilance de l'établissement :

- Utilisation exclusive des MAJUSCULES.
- Caractères autorisés :
 - . 26 lettres d'alphabet
 - . Chiffres de 1 à 9 (dossiers anonymes).

- Caractères proscrits :
 - . Caractères diacritiques
 - . Apostrophes
 - . Tirets, double-tirets
 - . Astérisques
 - . Toute forme de ponctuation
 - . Tirets et apostrophes : (noms et prénoms composés) sont remplacés par caractère « espace »
 - . Abréviations.

- Utiliser uniquement la zone de saisie (sans modifier les noms).



Favoriser

la **communication** et
apprendre de ses erreurs

professionnels de santé
semaine de la sécurité des patients

« Rien à déclarer ? ... Si, votre identité ! »

Pour éviter les erreurs de transfusion, de médicaments, de chirurgie, d'examen, ...
je demande et je vérifie l'identité des patients dont j'ai la charge.

L'identité de naissance est la seule qui soit sans risque !
Elle ne change JAMAIS tout au long de la vie.

ma participation est essentielle
pour des soins plus sûrs
www.sante.gouv.fr/ssp





Au bureau des entrées / à l'accueil des urgences / à l'accueil des consultations / à la maternité

J'enregistre les patients avec un document officiel d'identité

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour

Ce document officiel me donne l'identité complète

- Nom de famille = nom de naissance
- Prénoms (de naissance, dans l'ordre de l'état civil)
- Date de naissance
- Sexe
- Nom d'usage s'il est mentionné

Dans l'unité de soins, aux consultations, au bloc opératoire, au laboratoire, en radiologie ... Pour chaque acte de soins à risque : transfusion, administration de médicaments, actes invasifs, radiothérapie ...

Je vérifie l'identité du patient dont j'ai la charge

- En lui faisant décliner son identité de naissance et d'usage
- En vérifiant son bracelet d'identification, s'il ne peut pas la décliner lui-même

A toutes les étapes du parcours de soins, et à chaque séjour

Je respecte la procédure d'identification des patients

Cette procédure est institutionnelle, validée, diffusée, connue et appliquée
Elle garantit la sécurité du patient



Favoriser

la **communication** et
apprendre de ses erreurs

« Rien à déclarer ? ... Si, mon identité ! »

Pour éviter les erreurs de transfusion, de médicaments, de chirurgie, d'examen, ...
je donne correctement mon identité.

Mon identité de naissance est la seule sans risque !
Elle ne change JAMAIS tout au long de ma vie.

ma participation est essentielle
pour des soins plus sûrs
www.sante.gouv.fr/ssp



patients

semaine de la sécurité des patients



Au bureau des entrées / à l'accueil des urgences / à l'accueil des consultations / à la maternité

Je donne mon identité de naissance

- Nom de famille = nom de naissance
- Prénoms (de naissance, dans l'ordre de l'état civil)
- Date de naissance

Je donne aussi mon nom d'usage

- Par exemple, nom marital

Je la confirme en présentant un document officiel d'identité

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Titre de séjour

Après enregistrement de mon « entrée »

Je vérifie mon identité de naissance et d'usage

- Sur les documents qui me sont remis
- Sur les étiquettes qui accompagnent les documents d'entrée

Pour chaque acte de soins, lorsque le professionnel me la demande

Je déclare mon identité de naissance et d'usage pour garantir ma sécurité